

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 11 février 2026
Date d'affichage 11 février 2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 22 + 7 procurations
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260224-CM26-02-DEL20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE VINGT-QUATRE FÉVRIER à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Bénédicte MARCHAIS	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DE
L'ÉQUIPE EMAAS DU DISPOSITIF ITEP – ASSOCIATION LES PETITS PRINCES**

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les compétences communales en matière d'organisation des services périscolaires et extrascolaires ;

Vu le projet de convention tripartite entre la ville de La Ferté-Bernard, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et l'Association « Les Petits Princes » ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT

- Que la Ville organise des services d'accueil périscolaires et extrascolaires comprenant les garderies avant et après l'école, le temps méridien ainsi que l'accueil de loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires.
- Que les équipes encadrantes, aux profils variés, sont confrontées à l'accompagnement d'enfants présentant des troubles du comportement ou des besoins particuliers.
- La nécessité d'apporter un appui professionnel aux équipes municipales afin de favoriser une prise en charge adaptée et inclusive.
- Qu'il est ainsi proposé de faire appel à une équipe pluridisciplinaire qualifiée, rattachée au dispositif ITEP de l'Association « Les Petits Princes » à Champagné.
- Que cette équipe, composée d'éducateurs spécialisés, de psychologues, de psychomotriciennes et d'assistantes sociales, interviendra pour :
 - o Animer des séances de sensibilisation auprès des équipes périscolaires, afin de fournir des connaissances sur les troubles du comportement et des outils pratiques pour l'encadrement quotidien des enfants à besoins particuliers ;
 - o Accompagner les équipes en apportant conseils et appui lors de situations difficiles, via des interventions sollicitées en cas de difficultés accrues avec un enfant en situation de handicap ou présentant des troubles de la conduite.
- Que ces interventions seront réalisées à titre gratuit dans le cadre d'une convention tripartite conclue entre la ville de La Ferté-Bernard, l'Agence Régionale de Santé et l'association « Les Petits Princes ».
- Qu'il convient d'approuver la signature de ladite convention pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la signature d'une convention tripartite entre la ville de La Ferté-Bernard, l'Agence Régionale de Santé et l'association « Les Petits Princes » pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à effectuer toutes les démarches, signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Christiane VAN RYSSEL

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.